



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet PLATE-FORME DE MOUVEMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-162084/A	Date 2016-07-25
Client Reference No. - N° de référence du client 31184-162084	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-904-71317	
File No. - N° de dossier pv904.31184-162084	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Frigon, Francine	Buyer Id - Id de l'acheteur pv904
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3256 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: National Research Council Canada Bldg M46 1200 Montreal Rd K1A0R6	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de
l'équipement scientifique, des produits photographiques et
pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.9 LOIS APPLICABLES.....	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	14
6.12 INSTRUCTIONS POUR L'EXPÉDITION.....	15
ANNEXE «A»	16
ÉNONCÉ DES TRAVAUX OU BESOIN.....	16
ANNEXE «B »	17
SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES.....	17
ANNEXE « C »	21
LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel – soumission

2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation->

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission:

3.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation. Le coût pour l'installation doit être compris dans le prix.

Veillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée _____ jours civils suivant la livraison et durera _____ jours civils.

3.1.2 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus trois (3) utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

3.1.3 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission : (*pour information seulement*):

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).
Veillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
-
- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.
-
-
- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.
-
-
- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.
-
-

3.1.4 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____
Numéro de modèle ou de la pièce : _____
Documentation jointe : Oui (____) Non (____)

3.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : _____
Code postal : _____

3.1.6 Livraison, déballer et assembler

Bien que la livraison soit demandée pour le 15 mars, 2017 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

Le système complet peut être livré 23 semaines après la commande.

Confirmez : Oui _____

Une fois l'équipement sur place, le fournisseur doit déballer et assembler le système complet et le mettre à l'essai pour vérifier la conformité aux exigences fonctionnelles et du rendement précisées dans l'annexe « B ».

Confirmez : Oui _____

3.1.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

3.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent

Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels (s'il y a lieu), rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

3.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change (sans protection)

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Confirmez que vous avez lu et compris en cochant:

Oui : _____

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) :** Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :**
 - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.
 - b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

Inclus : **Oui :**
3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**
4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Partie 5 - Attestations.
5. Le soumissionnaire doit prouver qu'il a une certification selon les normes de la CSA ou des ULC (une photocopie du certificat suffira).
6. Le soumissionnaire doit fournir une preuve d'expérience en conception et fabrication de plates-formes Stewart, à la date de clôture des soumissions, un minimum de trois (3) clients qui ont fourni une plate-forme Stewart similaire. Pour chaque client le soumissionnaire doit fournir les informations de contact, le pays où se trouve le client et l'année, le produit a été vendu (les noms, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail). L'État communiquera avec un ou plus des clients cités en référence dans le cadre du processus d'évaluation des soumissions. Le soumissionnaire reconnaît que s'il ne répond pas à cette exigence, sa proposition sera rejetée.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____
7. Avant la livraison de l'équipement au CNRC, le fournisseur doit assembler le système complet et le mettre à l'essai pour vérifier la conformité aux exigences fonctionnelles et du rendement précisées dans l'annexe « B ». Le fournisseur doit émettre un rapport qui confirme cette conformité.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDD Ottawa, Ontario Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

A0031T Méthode de sélection - critères techniques obligatoires 2010-08-16

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A – Besoin / Base de Paiement.

6.2.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

6.2.2 Manuels

Le fournisseur doit inclure un manuel sur le système complet, qui contient la description du système complet, les instructions d'installation, les instructions d'utilisation, les exigences d'entretien, les schémas électriques, un plan d'aménagement des équipements et les instructions sur l'utilisation d'un logiciel privé.

Inclus : Oui _____

Le manuel sur le système complet doit être fourni en anglais en format papier et en format électronique sur CD-ROM.

Inclus : Oui _____

6.2.3 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus trois (3) utilisateurs.

6.2.4 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

6.2.5 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) est annexée avec la Section 31 - Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances comme suit :

1. L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
2. Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la [Loi sur le ministre de la Justice](#), L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne

régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.

3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que:
 - a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
 - b. le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
 - c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
 - d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.

4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants:
 - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01)	Achat, location et maintenance de matériel
4003 (2010-08-16)	Logiciels sous licence
4004 (2013-04-25)	Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (*insérer la date*).

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Francine Frigon
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 873-469-3256
Télécopieur : 819-956-3814
Courriel : francine.frigon@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Compte Payable

Nom : Janis Bigras
Téléphone : 613-993-1158
Courriel : Janis.bigras@cnrc-nrc.gc.ca

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme(s) dans « l'annexe A », selon un montant total de _____ \$ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2605C	Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger	2008-05-12
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
- (c) Les factures et les confirmations de commande peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante:

frontdeskm-22@nrc.gc.ca
- d) Pour faciliter le processus de paiement, l'entrepreneur doit préciser le numéro de contrat sur toutes les factures et tous les avis d'expédition. L'absence de ce numéro retardera le paiement ainsi que la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel, 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence et 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin / Base de paiement;
- e) Annexe B, Spécifications obligatoires;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.
3. Le système complet doit être expédié déjà assemblé dans des boîtes en bois pouvant être manipulées par un chariot élévateur à fourche.

Confirmez : Oui: _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

Besoin / Base de Paiement

Conseil national de recherches Canada souhaite établir un marché pour la fourniture, l'installation de un (1) Plate-forme de mouvement (Prototype) SHOLAS équipement de laboratoire conformément aux spécifications obligatoire détaillés dans l'annexe "B" incluant, les manuels ainsi que la formation d'un maximum de trois (3) personnes pour livraison à Ottawa, Ontario. La livraison soit est demandée pour le 15 mars, 2017 au plus tard. Le système complet peut être livré 23 semaines après avoir octroyé le contrat.

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Price unitaire ferme RDA (Ottawa, Ontario)
1	Plate-forme de mouvement (Prototype) SOLAS équipement de laboratoire incluant la livraison, l'installation, les manuels et la formation de trois personnes conformément aux spécifications obligatoires détaillées à l'annexe B.	Lot	1	\$ _____

ANNEXE « B »

Spécifications obligatoires

Le fournisseur doit faire le renvoi aux exigences obligatoires fonctionnelles et de rendement dans sa proposition technique. Tous les renvois doivent préciser la page, et le ou les paragraphes et alinéas, au besoin.

Exigences obligatoires fonctionnelles et de rendement

- 1) La table de mouvement de la plateforme Stewart doit porter une charge utile allant jusqu'à 60 kg.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 2) L'ensemble du système hexapode doit avoir une durée de vie d'au moins 1 000 h.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 3) En position de repos, la plateforme Stewart doit occuper l'espace volumétrique montré à la figure 1.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

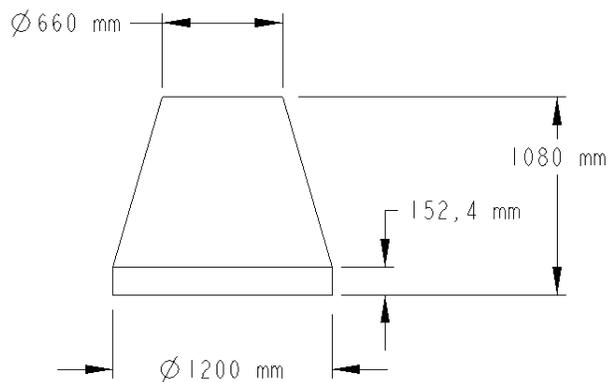


Figure 1. Contraintes dimensionnelles de la plateforme Stewart.

- 4) Le poids de l'hexapode ne doit pas dépasser 150 kg.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 5) La plateforme Stewart doit pouvoir être rangé à une température de -30 °C à 50 °C.

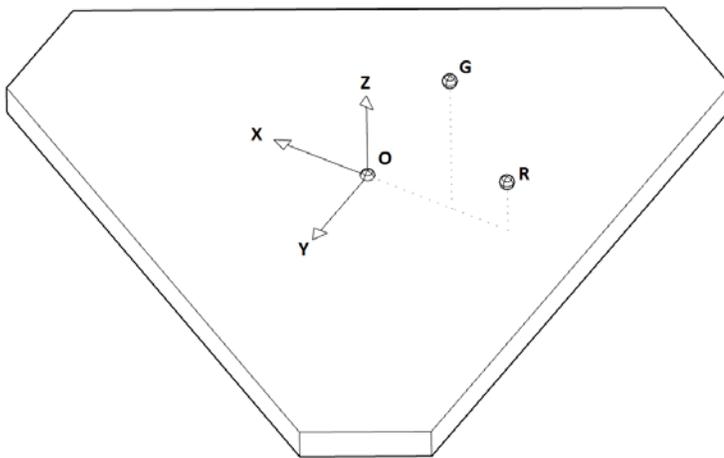
Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 6) La plateforme Stewart doit pouvoir fonctionner à une température de -30 °C à 40 °C.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 7) Pour les mouvements à un axe, avec tous les autres axes à mi-course et selon les détails de la charge utile de la figure 2, la plateforme Stewart doit pouvoir assurer le pilonnement, le tangage et le roulis du centre de rotation de la charge utile selon les limites de déplacement, vitesse et d'accélération indiquées au Tableau 1.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____



O = Geometric Center of the top of the Stewart Platform = (0, 0, 0)*

R = Rotation Center of the Payload = (-127, 0, 50.8)*

G = Center of Gravity of the Payload = (-76.2, 0, 134.62)*

*all coordinates shown are in millimeters.

Inertial Moments of Payload about the Center of Gravity:

$I_{xx} = 0.145 \text{ kg}\cdot\text{m}^2$

$I_{yy} = 4.100 \text{ kg}\cdot\text{m}^2$

$I_{zz} = 4.300 \text{ kg}\cdot\text{m}^2$

Figure 2. Détails de la charge utile.

Axis	Displacement	Speed	Acceleration
Tz (heave)	± 200 mm	± 800 mm/s	± 10 m/s ²
Rx (roll)	± 25°	± 175 °/s	± 2000 °/s ²
Ry (pitch)	± 20°	± 175 °/s	± 2000 °/s ²

Tableau 1. Exigences de rendement liées au mouvement

- 8) La surface de la plateforme de mouvement doit être résistante à la corrosion.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 9) Pendant des arrêts d'urgence ou des coupures de courant, la plateforme Stewart doit pouvoir être tenu en position d'arrêt au moyen d'un frein.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 10) Les principaux composants du système complet doivent consister en :
- la plateforme Stewart;
 - un bâti électrique comportant les principaux composants électriques et ceux de commande;
 - un ordinateur de commande.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 11) L'ordinateur de commande doit être alimenté par une tension de 120 V CA à 60 Hz et comporter un clavier QWERTY. Il doit être exploité sous Windows 7.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 12) Le logiciel de commande doit comporter une interface utilisateur (IU) qui permet de régler manuellement la position des axes.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 13) Le logiciel de commande doit comporter une IU qui permet de surveiller l'état du système.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 14) Le logiciel de commande doit inclure un module de planification du trajet dans lequel les profils sinusoïdaux et harmoniques peuvent être configurés. Il doit aussi permettre à l'utilisateur de régler la fréquence, l'amplitude, la phase et le décalage de chaque axe.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 15) Le logiciel de commande doit permettre de charger des trajectoires de mouvement prédéfinies qui indique la position et l'orientation absolues de la plateforme supérieure à divers moments avec une période maximale de 10 ms entre les moments. Le système doit accepter des trajectoires de mouvement en format ASCII.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 16) Le logiciel de commande doit inclure un module de validation pour valider des trajectoires de mouvement prédéfinies avant de les exécuter. Ce module doit aussi traiter par lot plusieurs trajectoires de mouvement. Il doit valider les limites des actionneurs, les limites articulaires et les limites de l'espace de travail.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- 17) La trajectoire prédéfinie doit commencer automatiquement dès l'atteinte de la position de départ ou être déclenchée par une ligne numérique externe.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 18) Le contrôleur doit avoir une fonction qui permet d'enregistrer les données de position et d'orientation à un débit d'au moins 100 Hz. On doit pouvoir déclencher l'acquisition de données au moyen d'une ligne numérique externe.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 19) Le contrôleur doit permettre de transmettre les données de position et d'orientation en temps quasi réel à un autre logiciel au moyen d'un protocole standard, comme le protocole UDP (User Datagram Protocol) ou le protocole de contrôle de transmission (protocole TCP).

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 20) Le système complet doit comporter deux boutons d'arrêt d'urgence : un bouton local sur le tableau technique et un bouton sur une télécommande portative à l'extérieur du tableau technique.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 21) Les câbles entre la plateforme Stewart et le tableau technique doivent mesurer au moins 10 m.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 22) Les câbles entre le tableau technique et l'ordinateur de commande doivent mesurer au moins 15 m.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 23) Les câbles entre le bouton d'arrêt d'urgence télécommandé et le tableau technique doivent mesurer au moins 15 m.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

- 24) Le système complet doit être approuvé par la CSA, homologué UL ou conforme à la norme CE.

Renvoi dans la proposition du fournisseur : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
31184-162084/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31184-162084

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv904.31184-162084

Id de l'acheteur - Buyer ID
PV904
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS

(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____